

Rapport public Parcoursup session 2025

IGENSIA ALTERNANCE - BTS - Services - Communication - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

IGENSIA ALTERNANCE - BTS - Services - Communication - en apprentissage (49153)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
IGENSIA ALTERNANCE - BTS - Services - Communication - en apprentissage (49153)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	174	3

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes et moyennes progression des moyennes	Notes bac de français moyennes du tronc commun progression des moyennes tout au long de l'année Fiche avenir	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualités rédactionnelles	Notes Bac de français Fiche avenir	Important
Savoir-être	Assiduité, ponctualité Aisance à l'oral Comportement	Absences et retard injustifiées dans les bulletins Appréciations des professeurs Fiche avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	projet professionnel	lettre de motivation, Adéquation du projet professionnel avec le diplôme	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Toute activité extra-scolaire	CV	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Savoir-être : assiduités, retards, comportements (appréciations des professeurs dans les bulletins et dans la fiche avenir)

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Nous avons pris en compte le parcours du candidat et notamment dans le cadre du dispositif "les cordées de la réussite" et notamment des actions qu'ils ont pu réaliser dans le cadre de ce dispositif qui ont pu développer des compétences personnelles (soft skills) ou une réflexion sur le projet professionnel.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'ensemble des dossiers ont été examinés par les équipes en charge des admissions et des responsables de formation. Les dossiers faisant apparaître soit des problématiques de savoir-être ont été écartés. Pour les autres dossiers, les candidats ont été appelés par le service admission pour un entretien et une proposition d'accompagnement à la recherche d'entreprise.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Comme chaque année, nous alertons les candidats sur les points suivants :

- une concordance entre le projet professionnel et le diplôme sur lequel ils postulent : encore de nombreux candidats postulent sans réellement connaître le diplôme (contenus, métiers auquel il prépare...)
- des candidatures standardisées (lettre de motivation dupliquée à tous les vœux sans lien direct avec le contenu de la formation)
- le savoir-être : par la voie de l'apprentissage, et sur les premiers niveaux de qualifications, les entreprises recrutent, non pas sur des compétences professionnelles, mais sur des soft skills (des compétences générales et de savoir-être : ponctualité, assiduité, politesse, posture...)

Signature :

ELISABETH ROLO DELGADO,
Chef d'établissement de l'établissement IGENSIA
ALTERNANCE